

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement



**AGENCE
NATIONALE DE
COOPÉRATION
INTERNATIONALE
(ANCI)**

**Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale,
chargé de la Diaspora**

AGENCE COMORIENNE DE COOPERATION INTERNATIONALE (ACCI)

Agence Tunisienne de Coopération Technique (ATCT)

**Termes de référence pour un appui institutionnel au profit de
L'Agence Comorienne de Coopération Internationale « ACCI »**

2020

I/ Contexte

La coopération internationale mise en œuvre en Union des Comores depuis son accession à l'indépendance en 1975, a connu des évolutions considérables. Il n'en reste pas moins que l'aide publique au développement reçue, reste fragmentée, mal coordonnée et inefficace malgré les efforts déployés. Elle n'est pas à la hauteur des ambitions programmatiques affichées du pays mais la performance d'absorption de la part reçue demeure encore fiable.

La création de l'agence nationale de coopération internationale en Janvier 2017, participe à la Vision « Comores Emergentes » à l'Horizon 2030 et a la volonté de renforcer la gouvernance du pays y compris dans la gestion des opportunités de la coopération internationale. A travers l'ANCI, le gouvernement dispose d'un interlocuteur unique au sein du ministère des affaires étrangères avec une attribution en matière de coopération internationale affichée dans le portefeuille.

Le but est de mieux mobiliser et coordonner l'outil de la coopération internationale au service du développement.

Cela nécessite des ajustements, une mobilisation efficiente de l'aide publique au développement et des partenaires ainsi que l'investissement direct étranger.

Un plan de développement stratégique a également été élaboré.

Les quatre enjeux majeurs qui étaient au cœur de la création de l'ACCI sont :

1. Mobiliser la coopération internationale au service du développement du pays ;
2. Orienter l'aide octroyée vers les besoins et priorités réels du pays ;
3. Coordonner les efforts en termes de coopération internationale
4. Assurer l'efficacité optimale de l'aide octroyée et sa redevabilité

Toutes fois, l'ACCI, le mécanisme gouvernemental, créé pour que la coopération internationale serve au mieux au développement du pays, n'a encore les capacités techniques, financières nécessaires à l'accomplissement des missions assignées.

Par ailleurs la Banque Islamique de Développement considère la collaboration et la coordination des agences de coopération de ses pays membres dont font partie les Comores, comme étant nécessaires pour améliorer les résultats et impacts liés aux objectifs de développement durable.

De même l'Agence Tunisienne de Coopération Technique (ATCT) a signé un accord de coopération avec l'ANCI en Septembre 2018.

C'est ainsi que l'ATCT a accepté d'accompagner cette nouvelle agence qu'est l'ANCI avec les appuis techniques nécessaires pour renforcer la coopération au développement de l'Union des Comores.

Cette expertise rentre donc dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions conjoint entre l'ATCT et l'ACCI.

II/ Objectifs et résultats attendus

L'objectif de cette mission est de permettre au Gouvernement Comorien de disposer d'une agence de coopération technique capable d'assumer sa mission notamment en matière de planification, suivi, évaluation et coordination des actions de coopération internationale pour le développement socio-économique et environnemental de l'Union des Comores.

L'accompagnement de l'ANCI sera effectué sur différentes phases, à savoir :

1/Phase 1 : Mission de diagnostic

a) **L'objectif** de la mission est de contribuer au renforcement des capacités institutionnelles et managériales de l'Agence Comorienne de Coopération Internationale.

La mission consiste essentiellement à élaborer un diagnostic institutionnel pour le développement organisationnel de l'ACCI et inspirer ensuite une dimension programmatique et opérationnelle déclinée sous la forme d'un plan d'action.

Une équipe de deux (02) experts (le premier en **développement des capacités institutionnelles et le second en gestion des projets de coopération pour le développement**) encadrés par **l'ATCT** et **la BID** conduira virtuellement¹, sur une période d'un mois, l'analyse de la situation au cours de laquelle elle sera appelée à :

- Collecter la documentation existante sur l'organisation et le fonctionnement de l'ACCI ;
- Identifier les différentes parties prenantes concernées (organismes étatiques, organisations internationales, secteur privé, ONG) ;
- Examiner les accords de coopération internationale.
- Recenser les fiches de projets prioritaires, y compris celles identifiées lors de la conférence des partenaires financiers des Comores organisée à Paris en décembre 2019.
- Faire le bilan de la capacité et de la motivation organisationnelle de l'ACCI depuis sa création à nos jours ;
- Faire l'analyse de l'environnement interne et externe (écosystème) de l'ACCI :

Au niveau interne : Il s'agit d'analyser :

- Le cadre juridique, réglementaire et institutionnel régissant la création et le fonctionnement de l'ACCI ;
- Les capacités organisationnelles et institutionnelles de l'ACCI et leur adéquation pour assurer sa mission ;
- Les mécanismes, les outils et les approches stratégiques et opérationnelles utilisés par l'ACCI pour assurer son rôle d'instrument privilégié de coopération technique;

¹Compte tenu de la situation sanitaire mondiale avec la pandémie de la COVID-19, cette première phase se fera essentiellement à distance. Une liste d'informateurs clés avec leurs coordonnées (téléphones et emails) sera communiquée aux consultants par l'ACCI. Cela facilitera des entretiens à distance ainsi que les échanges de documents. Une réunion de restitution des drafts du rapport de diagnostic et du plan d'action sera organisée à distance.

- Les ressources humaines, leur organisation/structuration et leurs capacités à réaliser la mission de l'ACCI ;
- Les ressources financières mis à la disposition de l'ACCI pour réaliser sa mission ;
- Les relations partenariales de l'ACCI avec toutes les parties concernées par la coopération technique et la coopération sud-sud au niveau national et international ;
- L'évolution institutionnelle de l'ACCI depuis sa création (Missions, activités, résultats attendus, succès, échecs. Etc).

Au niveau de l'environnement national : Il s'agit d'analyser :

- Les orientations nationales en matière de coopération technique et de coopération sud-sud ;
 - Les domaines où les Comores possède un avantage comparatif et les centres de ressources/d'excellence correspondants ;
 - Les outils adoptés pour recenser les centres de ressources/ d'excellence et les compétences aux Comores ;
 - Les domaines où les Comores a besoin d'appui en matière de coopération technique ;
 - Les mesures incitatives pour l'engagement des institutions Comoriennes à collaborer avec l'ACCI dans l'exécution de ses activités de coopération technique, de renforcement des capacités et de coopération sud-sud.
- Définir les priorités de l'ACCI par rapport aux enjeux nationaux, régionaux ou internationaux notamment en matière de coopération Sud-Sud et triangulaire ;
 - Identifier ses besoins en ressources (humaines et financières) susceptibles d'accroître les performances de ses interventions ;
 - Organiser un atelier (un jour) de restitution et de validation du draft du rapport de diagnostic comprenant les recommandations, les suggestions et le plan d'action en vue de développer, d'accroître et d'améliorer la structuration, l'efficacité et l'efficience de l'ACCI.

b) Méthodologie :

L'équipe des consultants doit adopter et mettre en œuvre une démarche participative en accordant une grande place à la réflexion et aux réalités locales et internationales.

La collecte des données concernera tous les acteurs appartenant à l'écosystème de l'ACCI (entretiens avec les responsables concernés du Ministère des Affaires Etrangères, du Secrétariat d'Etat de la Coopération, les agents de l'ACCI) des membres de la plateforme nationale sur la coopération sud-sud) ainsi que quelques partenaires au développement (Systèmes des nations Unies, mission de coopération française, Union européenne...).

Compte tenu de la situation sanitaire mondiale avec la pandémie de la COVID-19, cette première phase se fera essentiellement à distance.

Une liste d'informateurs clés avec leurs coordonnées (téléphones et emails) sera communiquée aux consultants par l'ACCI.

Cela facilitera des entretiens à distance ainsi que les échanges de documents.

Une réunion de restitution des drafts du rapport de diagnostic et du plan d'action sera organisée à distance.

c) Les résultats attendus sont :

Résultat 1 : la documentation existante de l'ANCI est recensée et capitalisée.

Résultat 2 : un état des lieux est produit.

Résultat 3 : un plan d'actions en vue de renforcer les capacités de l'ANCI est établi.

2/Phase 2 : Mise en place des actions à entreprendre

a) Pendant cette phase, les deux (02) experts en **développement des capacités institutionnelles et en gestion des projets de coopération pour le développement** effectueront une mission de deux (2) mois en vue de mettre en œuvre le plan d'actions élaboré lors de la mission de diagnostic et validé par l'ACCI.

Les actions à entreprendre seront axées sur les aspects suivants :

Organisationnel :

- Le développement du cadre institutionnel et managérial de l'Agence :
 - Organigramme ;
 - Programme de formation ;
- Le développement du plan stratégique de l'ACCI en matière de Coopération Sud-Sud et Technique :
 - Objectifs ;
 - Résultats attendus ;
 - Les activités selon les missions ;
 - Le suivi et l'évaluation ;
 - Les sources de financement ;
- La création d'un recueil :
 - Des centres d'excellence, les experts et les personnes ressources susceptibles d'offrir l'assistance technique et le transfert du savoir
 - Des partenaires de la coopération pour le développement au niveau international susceptibles d'appuyer les Comores dans différents domaines de développement ;
- La mise en place un système de suivi des accords de coopération internationale (y compris les programmes, projets, dossiers y afférents...) en Union des Comores ;
- Le développement d'une banque de projets de coopération pour, notamment concrétiser ces accords, couvrant les secteurs prioritaires identifiés dans le plan de l'émergence de l'Union des Comores à l'horizon 2030
- L'élaboration des outils de gestion de l'ACCI.
 - Manuel de procédures y compris le flux de travail ;
 - Canevas de projets ;
 - Canevas du plan de travail et du rapport annuels ;
 - Plan de communication.

Renforcement des capacités :

- Former les agents de l'ACCI sur
 - La gestion de la base de données (introduction) ;
 - La gestion et le suivi des projets de coopération Sud-Sud et triangulaire.

Il est possible d'envisager, au cours de cette phase, l'organisation d'un événement conjoint ACCI-ATCT qui vise à promouvoir la coopération sud-sud et triangulaire et qui sera un exercice d'application pour l'équipe de l'ACCI.

- Encadrer les deux (02) stagiaires de l'ACCI qui seront en voyage d'études en Tunisie pour une durée de deux (02) semaines.

b) Les résultats attendus et les livrables sont :

- Un projet d'un nouvel organigramme ;
- Un draft d'un manuel de procédures ;
- Un plan stratégique de coopération Sud-Sud et triangulaire ;
- Un plan de communication ;
- Une banque de projets de coopération est développée ;
- Un inventaire des accords de coopération est réalisé ;
- Un système de suivi en ligne des accords de coopération et des actions y afférentes est mis en place et opérationnel ;
- La base de données de référence (situation zéro) est complétée ;
- Un manuel succinct d'utilisation est élaboré ;
- Des agents de l'ACCI pour la gestion de la base de données sont formés ;
- Un programme de formation continue est établi.

c) Qualifications et compétences des experts :

L'expert en **développement des capacités institutionnelles** doit répondre aux critères suivants :

- Avoir un diplôme universitaire, Bac+5 en administration publique, droit, sciences juridiques, sciences économiques et Gestion, Management des entreprises, économie et relations internationales, en Gestion des systèmes d'information ou toute autre filière connexe avec une expérience professionnelle minimale de 10 ans en matière de coopération technique, notamment en Afrique **ou** Bac+4 en administration publique, droit, sciences juridiques, sciences économiques et Gestion, Management des entreprises, économie et relations internationales, Gestion des systèmes d'information ou toute autre filière connexe avec une expérience professionnelle minimale de 15 ans en matière de coopération technique, notamment en Afrique;
- Avoir une expérience avérée en développement des capacités (individuelle, organisationnelle et institutionnelles) pour la gestion de la coopération pour le développement ;
- Avoir l'aptitude d'animer une équipe de travail et de gérer des relations humaines à tous les niveaux ;
- Avoir des capacités relationnelles, de négociations, de communication, d'analyse et de synthèse ;

- Capable de travailler dans un environnement multiculturel complexe. Il/Elle doit également pouvoir travailler sous pression en respectant les délais;
- Des compétences en informatique notamment sur la conception et la gestion de base de données ;
- Capable d'écrire et de parler couramment le français et avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique.

L'expert en **gestion des projets de coopération pour le développement** doit répondre aux critères suivants:

- Avoir un diplôme universitaire, Bac+5 en administration publique, droit, sciences juridiques, sciences économiques et Gestion, Management des entreprises, économie et relations internationales ou toute autre filière connexe avec une expérience professionnelle minimale de 10 ans en matière de coopération technique, notamment en Afrique **ou** Bac+4 en administration publique, droit, sciences juridiques, sciences économiques et Gestion, Management des entreprises, économie et relations internationales ou toute autre filière connexe avec une expérience professionnelle minimale de 15 ans en matière de coopération technique, notamment en Afrique;
- Avoir une expérience avérée en management et gestion de projets de coopération pour le développement (identification, conception, financement, mise en œuvre, suivi et évaluation) ;
- Avoir l'aptitude d'animer une équipe de travail et de gérer des relations humaines à tous les niveaux;
- Avoir des capacités relationnelles, de négociations, de communication, d'analyse et de synthèse;
- Capable de travailler dans un environnement multiculturel complexe. Il/Elle doit également pouvoir travailler sous pression en respectant les délais;
- Capable d'écrire et de parler couramment le français et avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique.

d) Conditions de participation au présent avis :

- CV en français
- Note méthodologique

e) Les rôles de chaque partenaire :

Pour les deux premières phases :

La BID : Outre son rôle de supervision, la BID prendra en charge :

- Les billets d'avion aller-retour en classe économique pour chaque expert provenant d'un pays membres de la BID;
- Les honoraires pour chaque expert soient 3000 US\$ pour la phase 1 et 6000 US\$/ mois pour la phase 2.

Le pourvoyeur : L'expert devrait s'efforcer de fournir les connaissances, l'expertise et le soutien nécessaires pour atteindre les objectifs de l'assistance technique.

Le récipiendaire : l'ACCI s'engage à fournir aux experts un espace de travail, hébergement décent et gratuit, le transport local et installations administratives / et de secrétariat.

f) Rapports

Le contractant soumet les rapports suivants en français en version papier et électronique :

- Rapport de démarrage indiquant l'approche méthodologique et le calendrier de travail
- Rapport préliminaire incluant, les drafts du manuel de procédures, de l'inventaire des accords de coopération et du prototype de base de données, du plan stratégique, du plan de communication et du programme de formation.
- Rapport final intégrant les commentaires des parties prenantes.

Ce rapport sera soumis à la Directrice Générale de l'ANCI à la fin de la mission et une copie sera communiquée à la BID et à l'ATCT.

3/Phase 3 : Organisation d'une visite d'études et d'échange au profit de cadres de l'ANCI en Tunisie

a) Objectif : Permettre aux deux cadres de l'ACCI de prendre connaissance du fonctionnement du processus de coopération sud-sud et triangulaire à l'ATCT et des outils de gestion dudit processus.

b) Nombre et profils des bénéficiaires :

02 cadres d'un niveau universitaires ayant une expérience professionnelle à l'ANCI.

c) Durée de la visite : deux semaines

d) Résultats attendus :

Il est attendu qu'à la fin de la visite :

1. Les compétences des deux cadres en matière de conception des propositions de projets structurés soient renforcées ;
2. Leurs capacités à identifier les opportunités favorables à la mobilisation des ressources sont confirmées ;
3. Leurs compétences techniques et habilités interpersonnelles pour gérer, effectuer un suivi et un contrôle efficaces des projets de développement et des accords internationaux sont renforcées.

Remarque : le plan de formation qui sera élaboré par les experts lors de la phase 2 de ce projet d'appui institutionnel renseignera davantage sur les objectifs spécifiques et les attentes de cette visite.

e) Livrables :

Un rapport de visite rédigé par les bénéficiaires avec en annexe le programme exécuté sera soumis à l'ATCT, à l'ACCI et à la BID.

Une attestation sera livrée par l'ATCT aux deux bénéficiaires.

f) Prise en charge :

- **La BID** prendra en charge :
Les billets aller/retour en classe économique
Les perdiems pour couvrir les frais d'hébergement en pension complète
- **L'ATCT** assurera les déplacements des bénéficiaires conformément au programme de leur visite et leur fournira la logistique nécessaire pour le bon déroulement de leur stage.